

**ARRÊTÉ DEP-2024-283 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE MAINTENANCE DES MATÉRIELS OPTION A MATÉRIELS
AGRICOLES, OPTION B MATÉRIELS DE CONSTRUCTION ET DE MANUTENTION ET
OPTION C MATÉRIELS D'ESPACES VERTS**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2016 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Maintenance des matériels Option A matériels agricoles, Option B matériels de construction et de manutention et Option C matériels d'espaces verts ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTÉ -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle Maintenance des matériels Option A matériels agricoles, Option B matériels de construction et de manutention et Option C matériels d'espaces verts pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Antony SEBTI, professionnel

Vice-président :

Monsieur Pascal BLANCHARD, enseignant

Enseignants :

Madame Laurence DECOURVAL,
Madame Laura LUCAS-AZEVEDO,
Madame Nadia MAHDoui,
Monsieur Driss NYADI,

Professionnels :

Monsieur Aurelien GAUTRON,
Monsieur Jean-Yves GUEVEL,
Monsieur Mohamed KHELIFA,
Monsieur Remy VERDURE,

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER